

République Algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA D'Annaba
DAIRA D'AIN -BERDA
COMMUNE D'EULMA
Nif 098423045167421

=*= AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE =

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15 :247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics le président de l'assemblée informe tout soumissionnaire ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales dans les quotidiens nationaux **Horizone en date du 21/02/2026** et **Essakr en date du 23/02/2026 + bomop 01/03/2026 et en deux journaux électronique : دزائر نيوز** en date du 26/02/2026 et **Algerie54 en date du 26/02/2026** qu'après évaluation des offres l'opération est attribué provisoirement a l'entreprise suivant :

N°	opération	Entreprise	Montan de l'offre	Délai	nif	Note tech	observation
01	Réalisation d'une piste revêtue en deux couches d'enrobé bitumineux au profit des zones éparses a El hashasia familles Medjabri Litim Ghamid et Lahrech sur une distance de 1300 M/L	LAADJEL MOHAMED	11.150.895.00DA	90 jour	19802320017152	95	Moins disant

Les autre soumissionnaires sont invités s'ils souhaitent à se rapproche du bureau de marché dans un délai de trois jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financière la commission, des marchés est compétent pour l'examen de tout recours des soumission que doit être introduit dans délai de dix (10 jours) à la premier parution des présent avis dans le quotidiens nationaux nationaux **Horizone en date du 21/02/2026** et **Essakr en date du 23/02/2026 + bomop 01/03/2026 et en deux journaux électronique : دزائر نيوز** en date du 26/02/2026 et **Algerie54 en date du 26/02/2026**